

## Face au changement du climat, à l'épuisement des énergies fossiles accéléré par la croissance de la Chine et de l'Inde, et au financement des retraites futures, quelle politique pour la forêt française?

Note en date du 27 décembre 2006

Par Yves MARTIN\*

L'avenir écologique et économique de la forêt est-il bien perçu ?

1) La récolte de bois en forêt est quasiment stagnante depuis des décennies, alors que la production de bois par la forêt croît très rapidement sous l'effet conjugué du changement climatique (qui a doublé en un siècle la vitesse de croissance de la section des arbres) et des boisements faits depuis 1950 ;

2) Le prix moyen du bois récolté a été divisé par trois ou quatre en monnaie constante, depuis trente ans ;

3) La vulnérabilité croissante de la forêt face au changement du climat ne peut être maîtrisée que par une sylviculture beaucoup plus active :

✓ pour réduire la concurrence entre les arbres, face à des ressources en eau qui sont en diminution l'été, alors que l'évapotranspiration augmente sous l'effet de l'élévation des températures estivales ;

✓ et pour améliorer la stabilité de nos forêts face aux tempêtes ;

Il faut accroître fortement la récolte ; il serait imprudent d'avoir pour objectif de stocker du carbone dans une forêt aussi vulnérable.

Or, la forêt étant une épargne autant qu'une activité de production, les sylviculteurs ont aujourd'hui tendance à thésauriser, compte tenu des bas prix du bois ; ils ont la tentation de chercher à obtenir que soit rémunéré le stockage de carbone sur pieds, à défaut d'avoir des débouchés rémunérateurs pour le bois récolté. Une telle politique serait dangereuse.

4) C'est dans la construction qu'il faut stocker le carbone : or, l'usage du bois dans la construction ne se développe

pas (1) en France autant qu'il le faudrait et notre filière bois résiste mal aux importations de bois d'œuvre : les bâtiments à ossature bois sont de 5 à 7 fois moins nombreux, par habitant, en France qu'aux Etats-Unis, au Canada, en Scandinavie ou au Japon. Les actions à mener relèvent de l'Etat, mais aussi des communes forestières et des départements riches en forêts.

5) L'industrie de la trituration voudrait que les coûts de ses approvisionnements ne soient pas affectés par la concurrence du bois énergie. Il est évident que les usages énergétiques du bois et l'intérêt d'un fort développement de l'utilisation du bois dans la construction provoqueront une forte augmentation des prix du bois dans toute l'Europe, puis dans le monde entier ; mais il convient que la promotion du bois énergie ne se fasse pas par des aides discriminatoires, qui pénaliseraient indûment l'industrie papetière.

L'étude IFN-SOLAGRO sur les ressources mobilisables pour les usages énergétiques du bois a considéré que la matière première des usages énergétiques du bois est constituée prioritairement des rémanents aujourd'hui abandonnés en forêt. Ce choix est sans doute lié au fait que ces rémanents sont des déchets, dont la récupération ne changerait rien aux prix des bois aujourd'hui commercialisés (bois d'œuvre et d'industrie). Cette démarche est fâcheuse : il faut abattre davantage d'arbres et non risquer d'appauvrir les sols forestiers par une récupération excessive des rémanents issus des exploitations actuelles, ce qui aggraverait encore la vulnérabilité de la forêt.

Le nécessaire développement des usages du bois d'œuvre dans la construction accroîtra opportunément le volume des coproduits du sciage, matière première naturelle de la trituration et du bois énergie ; encore faut-il que la première transformation du bois acquière dans notre pays les

capacités nécessaires pour répondre aux exigences de la clientèle aussi bien que le font ses concurrents étrangers.

6) Les modalités de l'intervention publique en faveur des usages énergétiques de la biomasse, par des aides ponctuelles multiples (2), distinctes d'une cible à l'autre, discontinues dans le temps et imprévisibles à long terme, sont coûteuses sans avoir l'efficacité nécessaire. Ces aides, rapportées à la tonne d'équivalent-pétrole (tep) économisée, sont, par exemple, dix fois plus élevées pour promouvoir les biocarburants d'origine agricole que pour promouvoir le remplacement du fioul domestique par du bois dans le chauffage des bâtiments, ce qui accroîtrait d'autant nos ressources en gazole (3).

Seule une taxation des énergies classiques, progressivement croissante et programmée à long terme, peut induire, au moindre coût, dans l'ensemble de notre société et de notre économie, les évolutions indispensables. Cette taxation ne serait pas un impôt de plus : elle se substituerait pour partie aux prélèvements obligatoires qui sont aujourd'hui assis sur les salaires (4) et, pour le reste, à la TVA de produits judicieusement choisis pour ne pas pénaliser les ménages à faibles revenus.

A prélèvements obligatoires constants, cette taxation dégagerait opportunément des moyens financiers pour faire face au choc des retraites, car elle réduirait de deux façons la dépense publique :

- en supprimant les aides aux économies de CO<sub>2</sub> ;
- en diminuant le coût budgétaire du chômage par la réduction de l'incitation à économiser la main-d'œuvre que constituent les prélèvements assis sur les salaires.

7) Le pilotage du « plan biomasse » paraît aujourd'hui conduit pour trouver un relais à la PAC, par des aides

publiques à la grande agriculture intensive, et non pour optimiser la gestion de la forêt dans la perspective du changement climatique et de l'épuisement de l'énergie fossile.

Il faut donner à la forêt la place qu'elle peut utilement occuper dans notre économie, confrontée à des problèmes nouveaux et graves. La forêt n'a plus besoin d'aides financières pour le boisement, mais de conseils pertinents pour le choix des essences à planter, et d'un accroissement de ses débouchés grâce à un plan vigoureux en faveur du bois dans la construction et à la taxation de l'énergie classique qui, seule, pourra vraiment développer sur des bases saines les usages énergétiques de la biomasse.

### Notes

(1) Je n'ai pu obtenir de l'Administration et de l'ADEME aucun document de présentation des initiatives publiques en faveur du développement des usages du bois dans la construction et de leurs effets.

(2) L'Administration ne dispose même pas d'un tableau du coût annuel global de chacune de ses aides, ni de leur coût par tonne d'équivalent pétrole (tep) économisée, ou par tonne de CO<sub>2</sub> évitée. En 2004, pour caractériser l'efficacité des substitutions faites entre biomasse et énergie fossile, l'ADEME avait introduit un concept sain de « tep utile ». Aujourd'hui, on parle, dans la plus grande confusion, de tep tout court, de « tep primaire », de « tep utile » : il faut revenir à un concept précis d'écobilan ou de bilan carbone pour caractériser les performances énergétiques réelles des différentes biomasses affectées à différents usages.

(3) Fioul domestique et gazole sont quasiment les mêmes produits.

(4) Il serait utile d'évaluer l'impact de ce changement d'assiette fiscale sur les prélèvements obligatoires effectués sur la sylviculture.